

Le 20 février 2026

Elections municipales 2026

Liste MONTGERON EN VRAI



En réponse au questionnaire de l'Association Montgeron Environnement

Madame, Monsieur, chère Madame la Présidente Mireille FRIC,

Nous souhaitons tout d'abord saluer la qualité et le sérieux de vos questions.

Elles traduisent une expertise citoyenne précieuse et une attente forte de **méthode, de transparence et de dialogue**, attentes que nous partageons pleinement.

Notre projet municipal repose sur une conviction simple :

on ne peut plus décider seul, ni à huis clos.

C'est pourquoi nous proposons de structurer l'action municipale autour d'un **Observatoire municipal**, ouvert et transversal, associant habitants, associations (dont Montgeron Environnement), élus, techniciens et acteurs institutionnels autour de thématiques ou projets ciblés.

Nous souhaitons **intégrer la Métropole du Grand Paris.**

il s'agit de changer d'échelle, en passant d'une logique de saupoudrage actuelle à une logique d'investissement, y compris dans la préservation de l'environnement.

L'intégration à la **Métropole du Grand Paris** permettra :

- une meilleure lisibilité des décisions métropolitaines ;
- une capacité renforcée d'intervention sur les projets structurants (mobilités, urbanisme, environnement) ;
- une articulation plus efficace entre démocratie locale et décisions métropolitaines, via l'Observatoire municipal.

Vous trouverez ci-dessous notre réponse par rapport à chacune de vos thématiques.

Chacun de ces thèmes est au cœur de notre programme.

Nous aurons plaisir à vous en exposer le détail lors d'une prochaine rencontre.

Sabrina NADJI et toute l'équipe de Montgeron en Vrai.



1. CONCERTATION, FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Nous partageons le constat d'un déficit de transparence et de participation, tant à l'échelle communale qu'intercommunale. La concertation ne peut être ni formelle ni ponctuelle : elle doit s'appuyer sur des méthodes claires et des engagements vérifiables.

Conseil municipal : favoriser une participation citoyenne du plus grand nombre

Nous nous engageons à :

- mettre à disposition du public, en amont des conseils municipaux, les **dossiers structurants**, dans un espace numérique dédié ;
- **diffuser les conseils municipaux en direct et en différé**, avec archivage accessible ;
- instaurer un **temps d'expression citoyenne encadré**, sur des sujets inscrits à l'ordre du jour ;
- ouvrir, lorsque les sujets s'y prêtent, certaines **commissions préparatoires** à des personnalités qualifiées ou à des représentants associatifs.

Urbanisme : transparence, exemplarité et concertation

Les **demandes et décisions d'urbanisme** feront l'objet d'une publication régulière et accessible sur le site de la Ville, dans le respect du cadre réglementaire.

Le PLU a été trop souvent revu ces dernières années, avec un résultat mitigé, peu compris. Chaque modification du PLU est soumise à l'exigence d'un projet concerté avec les habitants et préalablement voté en conseil municipal.

Vie associative : des moyens financiers, un lieu, un véritable partenariat avec la Ville

Nous souhaitons :

- créer une **Maison des associations**, lieu ressource et de dialogue (une localisation est identifiée) ;
- garantir des règles claires et publiques pour l'attribution des subventions et des salles ;



- renforcer la visibilité des associations dans la communication municipale.

Concertation sur les dossiers structurants

Tout projet structurant fera l'objet :

- d'une concertation en amont,
- d'une restitution argumentée,
- d'un suivi dans le temps.

L'**Observatoire municipal** apportera un cadre méthodologique garantissant la pluralité des points de vue et la traçabilité des décisions. Il s'agira de constituer

- Une base de données montgeronnaises en accès libre, alimentée par des études et recherches publiques et de la documentation réalisées par des experts et acteurs locaux. Un outil d'aide à la décision préalable à chaque projet.
- De commissions thématiques composées par les services municipaux, des techniciens et les représentants de la société civile ; associations expertes, habitants

Référendum d'initiative locale

Nous considérons cet outil comme légitime sur des sujets majeurs, à condition :

- d'un périmètre clairement défini,
- d'une information loyale et complète,
- de règles de mise en œuvre transparentes.

Conseils de quartier

Ils auront un rôle renforcé :

- diagnostic local,
- propositions,
- suivi des projets.

Leur articulation avec l'Observatoire municipal sera formalisée.

Intercommunalité (CAVYVS)

Nous nous engageons à :

- mieux informer les habitants des dossiers communautaires ;
- organiser des réunions publiques locales de restitution ;



- associer des acteurs montgeronnais aux réflexions intercommunales.

CODEV

Nous préconisons une évolution vers :

- une composition pluraliste (tirage au sort, représentants associatifs, parité) ;
- un rôle consultatif réel, articulé avec les instances communales et l'Observatoire municipal.

Dans notre projet, les habitants pourront déclencher le RIL ou être consultés sur les grands projets locaux.

L'Observatoire communal informe, éclaire les enjeux et garantit un débat transparent.

Après concertation, un vote citoyen est organisé sur une question claire.

Le résultat est rendu public et analysé quartier par quartier.

La municipalité s'engage à respecter le choix des habitants ou à en rendre compte.

2. URBANISME

Nous partageons votre analyse, notamment sur l'urbanisation et l'exposition aux risques naturels, dont ceux repris aux 2 PPRI

Nous souhaitons stabiliser Montgeron à 24000 habitants.

Créer de l'emploi à Montgeron, c'est d'abord soutenir les **commerces, artisans et services de proximité** dans tous les quartiers.

La mairie doit devenir un **facilitateur pour les entreprises**, avec des démarches simples et un accompagnement personnalisé.

Nous réactiverons les **locaux vacants** pour accueillir activités, emplois et initiatives locales.

Montgeron s'appuiera sur l'**intercommunalité et les formations** pour connecter habitants et bassin d'emploi.

Un **Observatoire communal de l'emploi** mesurera les résultats et rendra compte aux habitants.

Concernant les sites identifiés (Dardères, Le Manoir, Moulin de Senlis, musée Josèphe Jacquot, zones EPFIF), **aucun projet ne sera figé a priori**. Chaque site fera l'objet :

- d'études préalables,
- d'une concertation dédiée,
- d'une décision transparente, suivie et évaluée par l'Observatoire municipal.

Apport de l'intégration à la MGP

L'entrée dans la Métropole ouvre la possibilité :



- d'un **nouveau cadre de réflexion** sur les grands sites urbains ;
- d'un accès à une ingénierie renforcée en matière d'urbanisme durable ;
- d'un financement de projets plus ambitieux et plus vertueux.

3. PIÉTONS & PMR – PRIORITÉS TERRITORIALES

C'est un axe fort de notre programme intitulé « faciliter la vie des montgeronnais ».

Nous avons dans notre équipe des personnes sachantes et impliquées localement.

Plus largement, dans notre programme, nous abordons l'accessibilité de manière globale, physique et numérique, au bénéfice de tous les habitants.

Nous nous engageons ici à :

- mettre systématiquement l'espace public aux normes lors de tout réaménagement ;
- renoncer aux aménagements non conformes ou dangereux (pistes cyclables sur trottoirs, pavés inadaptés, dispositifs générant des conflits d'usages) ;
- élaborer un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) dans les deux premières années du mandat ;
- créer une commission communale pour l'accessibilité, associant les services municipaux et les associations concernées, dont Montgeron Environnement ;
- reprendre une concertation réelle sur le projet des abords de la gare Montgeron-Crosne, intégrant les diagnostics existants ;
- désigner :
 - un élu en charge des mobilités piétonnes,
 - un référent piéton au sein des services techniques ;
- identifier un budget dédié à la mobilité piétonne et PMR ;
- soutenir la création d'un comité piéton et l'élaboration d'un plan piéton.

Des actions ciblées seront menées, dans le cadre d'un plan piéton communal :

Centre-ville et Gare Montgeron-Crosne

- Reprise du projet des **abords de la gare** :
 - concertation élargie,



- intégration du diagnostic d'accessibilité existant,
- priorité aux cheminements piétons et PMR.

L'intégration à la MGP permet de **revoir en profondeur le projet des abords de la gare** :

- dans une logique de **pôle multimodal métropolitain** ;
- avec une priorité donnée aux cheminements piétons et PMR ;
- en intégrant pleinement les diagnostics associatifs existants ;
- via une **concertation reprise depuis le début**, sous l'égide de l'Observatoire municipal.

Axes structurants

- Avenue Jean-Jaurès
- Avenue de la République
Nous mettrons fin aux zones pavées.
Elles sont bruyantes, accidentogènes, onéreuses et se dégradent rapidement.
Cette aberration urbaine épuise commerçants, riverains et piétons, contraints de subir, année après année, des chantiers répétitifs au coût économique et écologique désastreux.
- Rue de Concy
Mise aux normes progressive des trottoirs, traversées et arrêts de bus là ou nécessaire.

Quartiers pavillonnaires

- Sécurisation des cheminements quotidiens (écoles, commerces, équipements).
- Traitement ciblé des points noirs signalés par les habitants.
- L'éclairage public doit protéger sans surexposer, rassurer sans gaspiller.
Nous proposons de remplacer progressivement l'éclairage nocturne permanent par un éclairage intelligent à détecteurs de présence, là où c'est pertinent, en priorité sur les cheminements piétons. public sera adapté

4. TRANSPORTS EN COMMUN



Un prolongement de ligne 18 jusqu'à Boissy st Léger est à l'étude, avec une gare à Montgeron.

Les CG 91 et 94 ont commandé une étude pour le prolongement de la ligne 18 du métro Grand Paris Express entre Orly et Boissy-Saint-Léger, en passant par Montgeron. Ce projet pourrait transformer la mobilité locale : Orly accessible en moins de 10 minutes, Saclay en 24 minutes. Il a l'avantage de réduire les nuisances, grâce à un tracé entièrement souterrain. Il offrirait aussi des correspondances avec les RER A et C, tout en allégeant la ligne D de 50 000 passagers par jour.

À ce stade, les informations disponibles sur le prolongement de la ligne 18 restent partielles.

L'État et la Région prennent désormais le relais pour des études approfondies.

A ce stade de l'étude, les secteurs potentiellement impactés sont :

- abords ferroviaires,
- franges Est de la commune,
- traversée de la vallée de l'Yerres.

Nous nous engageons à :

- exiger une information complète et publique sur les tracés, l'implantation éventuelle d'une gare et le franchissement de la vallée de l'Yerres ;
- organiser un débat public local, associant habitants et associations ;
- ne prendre aucune position définitive sans étude d'impact environnementale et concertation approfondie.

La position municipale sera construite collectivement et rendue publique.

Apport de la MGP

L'intégration métropolitaine permettrait à Montgeron :

- de **peser réellement dans les arbitrages** de transport ;
- d'accéder aux instances où se décident les tracés, les pôles d'échanges et les financements ;
- d'éviter des projets imposés sans concertation locale.

Ce projet de long terme ne doit pas occulter les actions immédiates à mener avec IDFM pour l'amélioration à court terme du RER D et des bus en correspondances.



L'arrivée des premières rames RER NG est un premier pas important, à compléter par un suivi de la qualité de service vraiment engageant avec IDFM.

5. BIODIVERSITE, SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS, PARCS ET JARDINS

La biodiversité est un atout majeur pour Montgeron et un enjeu de santé publique.

Nous portons les engagements suivants :

- préserver et revitaliser les corridors écologiques ;
- sanctuariser les zones humides ;
- mener une réflexion ouverte sur l'avenir de l'espace agricole avenue Jean-Jaurès ;
- engager des actions ciblées de désimperméabilisation ;
- élargir l'ouverture des parcs et jardins municipaux les week-ends et vacances, dans un cadre respectueux.

Quelques actions concrètes :

Vallée de l'Yerres

- Protection renforcée des zones humides.
- Limitation stricte des usages incompatibles.
- Sentiers pédagogiques discrets.

Forêt de Sénart – lisières montgeronnaises

- Soutien à une évolution des pratiques sylvicoles.
- Priorité à l'accueil du public et à la biodiversité.

Jardins pavillonnaires

- Maintien des continuités écologiques.
- Sensibilisation et incitations à la végétalisation.

Espaces à renaturer

- Parkings minéralisés.
- Abords d'équipements publics.
- Cours d'écoles transformées en îlots de fraîcheur.



Effet levier métropolitain

La MGP offre :

- des financements dédiés à la renaturation urbaine ;
- des programmes métropolitains de trames vertes et bleues ;
- une capacité d'action cohérente à l'échelle des bassins versants (Yerres).

6. L'EXPLOITATION SYLVICOLE EN FORET DE SENART

Votre analyse est juste et précieuse car très documentée à nouveau !

La forêt de Sénart constitue pour Montgeron un **espace stratégique à la fois écologique, climatique, paysager et social**.

Nous partageons le constat que les conditions climatiques ont profondément évolué depuis l'élaboration du plan d'aménagement de 2013, et que les usages de la forêt ont fortement changé, avec une fréquentation publique très élevée.

Nous considérons que :

- les hypothèses climatiques de 2013 sont aujourd'hui obsolètes ;
- le rôle de **puits de carbone**, de régulation thermique et de refuge de biodiversité doit désormais primer ;
- la forte proportion de bois énergie, dans un contexte francilien déjà très exposé à la pollution de l'air, pose question ;
- la forêt de Sénart est devenue une **forêt urbaine majeure**, au sens du Code forestier, ce qui justifie une évolution de son statut et de sa gestion.

En tant que commune, nous n'avons pas la compétence directe sur la gestion forestière, mais **nous avons un rôle politique, partenarial et de mobilisation à jouer**.

Nos engagements concrets :

- **Porter officiellement**, avec d'autres communes riveraines, une demande de :
 - révision du plan d'aménagement,
 - réduction drastique des prélèvements,



- réorientation vers une gestion prioritairement écologique et sociale.
- **Soutenir la reconnaissance renforcée de la forêt de Sénart comme forêt urbaine**, afin de :
 - limiter l'exploitation sylvicole à la sécurité, à l'entretien et à la résilience écologique,
 - exclure la logique de production de bois énergie.
- **Intervenir auprès de l'ONF, de l'État et de la Région**, pour :
 - demander un moratoire localisé sur les secteurs les plus fragiles,
 - intégrer pleinement les données récentes de mortalité et de stress hydrique.
- **Associer les habitants et les associations**, via l'Observatoire municipal réunissant notamment l'ONF, les associations (Montgeron Environnement) :
 - diffusion des données disponibles,
 - débats publics,
 - positions municipales rendues publiques et argumentées.

À défaut d'un arrêt total, nous défendrons :

- une **gestion très limitée**, non mécanisée lorsque possible,
- des coupes exclusivement liées à la sécurité et à la résilience,
- une priorité absolue à la biodiversité et à l'accueil du public.

7. LE CLIMAT

La lutte contre le changement climatique ne peut pas être un slogan.

Elle doit se traduire par **des décisions mesurables, localisées et évaluées**.

La commune doit d'abord être exemplaire sur son propre périmètre d'action.

Quelles propositions pour limiter les émissions de CO₂ de la municipalité ?

Actions concrètes et localisées :

- **Bâtiments municipaux**



- Rénovation énergétique prioritaire des écoles, gymnases et bâtiments administratifs les plus énergivores.
- Programmation pluriannuelle, rendue publique.
- Suivi des consommations bâtiment par bâtiment.
- **Éclairage public**
 - Poursuite et accélération du passage en LED.
 - Ajustement des plages horaires là où cela est pertinent, sans dégrader la sécurité. Détections de mouvements en zones pavillonnaires
- **Flotte municipale**
 - Renouvellement progressif vers des véhicules sobres ou électriques.
 - Réduction des usages non indispensables.

 Tous ces indicateurs seront suivis et publiés via l'**Observatoire municipal**.

Quelles propositions pour limiter la consommation d'eau de la municipalité ?

- **Espaces verts**
 - Fin des arrosages systématiques non justifiés.
 - Choix d'essences locales, résistantes à la sécheresse.
 - Adaptation des pratiques selon les saisons.
 - **Voirie et propreté**
 - Réduction des nettoyages à grande eau.
 - Priorité aux méthodes alternatives quand elles sont efficaces.
 - **Bâtiments publics**
 - Équipements hydro-économes (sanitaires, équipements sportifs).
 - Suivi annuel des consommations.
-

Envisagez-vous de nouveaux îlots de fraîcheur dans la ville ?



👉 **Oui, de manière ciblée et prioritaire dans les secteurs les plus exposés.**

Exemples concrets :

- **Cours d'écoles**
 - Désimperméabilisation progressive.
 - Végétalisation et ombrage.
 - Espaces utilisables par les enfants et parfois par le quartier hors temps scolaire.
- **Centre-ville et quartiers minéralisés**
 - Plantation d'arbres d'ombrage.
 - Transformation de certains espaces très minéraux (placettes, abords d'équipements).
- **Quartiers pavillonnaires**
 - Encouragement à la végétalisation privée (sensibilisation, accompagnement).
 - Préservation des jardins comme maillons de fraîcheur et de biodiversité.

Les priorités seront définies **à partir de données objectives** (chaleur, vulnérabilité des publics, usages), analysées et suivies par l'Observatoire municipal.

Apport métropolitain

La MGP permet :

- un accès renforcé aux financements climat ;
- une mutualisation des outils d'adaptation ;
- une cohérence d'action à l'échelle métropolitaine.

8. FISCALITE

De nombreux habitants expriment un sentiment de pression fiscale croissante et une inquiétude face au gaspillage potentiel des deniers publics. Nous prenons cette préoccupation très au sérieux.

Quelle est votre analyse des dépenses dans notre commune ?



Notre première démarche sera de réaliser un **audit financier indépendant et transparent**, permettant :

- d'objectiver le niveau réel d'endettement ;
- d'identifier la structure des dépenses de fonctionnement ;
- d'évaluer la soutenabilité des investissements passés ;
- de mesurer les marges de manœuvre budgétaires.

Cet audit sera présenté publiquement et intégré aux travaux de l'**Observatoire municipal**, afin que chacun puisse comprendre les choix budgétaires.

Nous considérons qu'une dette n'est pas en soi négative :

👉 **elle est légitime lorsqu'elle finance des investissements utiles, durables et structurants**, et non des dépenses de fonctionnement.

Dans quels domaines ferez-vous des économies ?

Les économies porteront prioritairement sur :

- les dépenses peu efficaces ou mal ciblées ;
- les doublons administratifs ;
- les projets mal calibrés au regard des besoins réels ;
- les charges énergétiques via la rénovation des bâtiments.

L'intégration à la **Métropole du Grand Paris** constitue un levier important :

- mutualisation de certaines ingénieries ;
- accès à des financements métropolitains pour les projets environnementaux ;
- optimisation des coûts via des appels à projets et dispositifs partagés.

Cette logique permettra de **réduire la pression sur le budget communal tout en maintenant un niveau d'investissement élevé**.

Dans quels domaines investirez-vous ?

Nos investissements prioritaires porteront sur :

1 Le service direct aux Montgeronnais

- Création d'une **Maison des associations**, lieu structurant pour la vie locale.



- Création d'une **Mairie annexe dans le quartier de la Forêt**, pour renforcer la proximité administrative.
- Modernisation des services publics.

2 La transition écologique et énergétique

- Poursuite et extension du projet de **géothermie**.
- Isolation thermique des bâtiments municipaux.
- Développement de la collecte et de la récupération des eaux pluviales.
- Désimperméabilisation ciblée.

L'appui de la MGP permettra :

- un accès renforcé aux fonds climat ;
- un accompagnement technique spécialisé ;
- un effet levier financier sur des projets structurants (ex. secteur gare, Dardères).

9. ÉQUITÉ ENTRE LES QUARTIERS

Montgeron est une ville diverse :

certains quartiers subissent des nuisances sonores ou routières, d'autres sont exposés aux risques d'inondation ou de retrait-gonflement des argiles, d'autres encore rencontrent des problématiques d'insécurité.

Nous considérons que **cette diversité fait la richesse de Montgeron**, mais elle impose des réponses différenciées et solidaires.

Comment prendre en compte cette diversité ?

Notre méthode repose sur trois piliers :

1 Diagnostic territorial objectif

L'Observatoire municipal établira :

- des cartographies des nuisances ;
- des cartographies des risques ;
- des indicateurs par quartier (mobilité, accessibilité, sécurité, qualité environnementale).



Ces données permettront d'éviter les décisions uniformes et d'adapter les réponses aux réalités locales.

2 Investissements différenciés mais solidaires

Exemples :

- Quartiers exposés aux inondations : priorités sur la gestion des eaux pluviales ;
- Secteurs bruyants : dispositifs de réduction et aménagements adaptés ;
- Quartiers éloignés des services : amélioration de l'accessibilité numérique et physique.

L'intégration à la Métropole du Grand Paris permettra :

- une cohérence d'aménagement à l'échelle métropolitaine ;
 - des financements pour les projets de résilience climatique ;
 - une meilleure articulation entre mobilités, logement et environnement.
-

3 Information élargie et participation ouverte

Nous mettrons en place :

- Des réunions publiques ouvertes au-delà des seuls riverains immédiats ;
- Des dispositifs numériques permettant la participation élargie ;
- Une information proactive sur les projets structurants.

Les aménagements de voirie, de mobilité ou d'équipements concernent l'ensemble des usagers de la ville, et non uniquement les habitants d'un périmètre restreint.